

Demande d'asile : l'Ofpra publie son rapport d'activité 2025, à l'occasion des 75 ans de la Convention de Genève, une année marquée par une activité décisionnelle record dans un contexte géopolitique particulièrement instable.

28.7.2026 - | OFPRA

À l'occasion de l'anniversaire de la signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) publie son rapport d'activité pour l'année 2025, et réaffirme la pérennité de sa mission : assurer, en toute indépendance et impartialité, l'application du droit d'asile aux personnes fuyant les persécutions dans leurs pays d'origine. Consulter l'intégralité du **Rapport d'activité 2025**

L'année 2025 a été marquée par un contexte géopolitique particulièrement instable, avec la persistance de fortes tensions internationales et de crises humanitaires majeures ayant un impact direct sur l'activité de l'Ofpra. Alors que la guerre en Ukraine s'est poursuivie, qu'une offensive militaire massive a été menée par Israël dans la bande de Gaza et que la situation reste instable en Syrie, le rapport d'activité de l'Ofpra propose un focus sur la guerre civile au Soudan, la dégradation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, la violence des gangs en Haïti, sources de déplacements massifs de populations.

Dans ce contexte géopolitique complexe et instable, les demandes de protection internationale ont diminué, tout en restant à un niveau élevé :

- 145 270 demandes de protection internationale ont été enregistrées en 2025 (-5,5% par rapport au niveau historique de 2024) ;
- Cette évolution traduit des réalités contrastées : si les premières demandes ont nettement reculé (-14,4 %), les demandes de réexamen ont connu une hausse importante (+43 %), portée notamment par les demandeurs haïtiens en Guyane et dans les Antilles ;
- Les principaux pays de provenance des demandeurs d'asile ont été l'Ukraine et la République démocratique du Congo, suivies de l'Afghanistan ;
- Le nombre de demandes d'admission au statut d'apatride a augmenté de 58% avec 742 demandes, dans la continuité de la tendance observée depuis 2022.

L'Ofpra a connu une activité décisionnelle record en 2025.

Face à ces enjeux, l'Ofpra a atteint en 2025 le plus haut niveau d'activité décisionnelle de son histoire :

- 156 509 décisions ont été rendues, soit près de 15 000 de plus qu'en 2024 (+ 10,3 %) ;
- 95 200 entretiens ont été menés (+8,2%) ;
- Le taux de protection de l'Ofpra s'est établi à 41,2 %, contre 38,8 % en 2024 ;
- L'Afghanistan (57,2 % de protection), l'Ukraine (88,9 %) et Haïti (89,3 %) ont représenté à eux seuls 51 % des protections accordées par l'Office ;
- Le délai moyen d'instruction s'établissait à 163 jours (5,4 mois), en légère hausse du fait du traitement d'un nombre accru de dossiers plus anciens ;
- L'Ofpra a mené 70 missions hors les murs en 2025, dont 28 en Hexagone, 24 en territoires ultramarins et 18 missions de réinstallations dans 9 pays tiers.

L'activité d'établissement des actes d'état civil des bénéficiaires de la protection internationale a également augmenté.

Dans le contexte d'une hausse historique du taux de protection, l'activité d'état civil de l'Ofpra, « mairie des réfugiés », a également été orientée à la hausse avec :

- 79 120 actes d'état civil reconstitués (+2,3% par rapport à 2025) ;
- une réduction de plus d'un mois du délai moyen d'établissement des actes d'état civil, passé à 9,4 mois.

Enfin, avec une population estimée à 736 534 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) placés sous la protection de l'Ofpra au 31 décembre 2025, l'Ofpra a continué d'assurer le suivi du statut des BPI, conformément au Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile (CESEDA). Ainsi, en 2025, ont été prises :

- 2272 décisions de fin de protections à la demande de la personne protégée, dont 1412 renonciations au statut et 860 naturalisations ;
- 1 139 décisions de fin de protection à l'initiative de l'Ofpra, dont 838 concernaient des réfugiés statutaires et 301 des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Consulter l'intégralité du Rapport d'activité 2025

À PROPOS DE L'OFPRA

Créé en 1952, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) assure deux principales missions : l'examen des demandes d'asile (avec 156 500 décisions rendues en 2025) et la protection administrative et juridique des réfugiés (avec près de 80 000 actes d'état civil établis en 2025).

L'Ofpra est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Il exerce ses missions en toute impartialité et « ne reçoit, dans leur accomplissement, aucune instruction » (article L. 121-7 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, CESEDA).

L'Office compte aujourd'hui 1 113 agents.

CONTACT PRESSE

communication@ofpra.gouv.fr

01.58.68.18.87 et 01.58.68.15.33

Plus d'informations sur www.ofpra.gouv.fr / suivez l'OFPRA sur Facebook et LinkedIn.

<https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/demande-dasile-lofpra-publie-son-rapport-dactivite-2025-a-loccasion-des-75-ans-de-la>